

FED OFFICES N° 13
18 MARS 2023
O : Direction Générale du travail WG

Sous-direction du dialogue social

**Bureau de la négociation
de branches**

39/43, quai André Citroën
75902 Paris Cedex 15

Téléphone : 07 64 08 83 41
Téléphone : 06 64 25 81 53
Internet:
www.travail-emploi.gouv.fr

Numéro : 3220 / 24

Le Directeur Général du Travail
à

**Fédération nationale des offices publics de l'habitat
(FOPH)
14, rue Lord Byron
75384 PARIS Cedex 08**

RECEPISSE DE DEPOT

Le DGT soussigné, certifie qu'en application des articles L2231-6, L2261-1, L2262-8, D2231-2, D2231-3, D2231-7 et D2231-8 du Code du travail, il a été déposé le **08/03/2024** :

Accord relatif à la revalorisation des anciens barèmes de rémunération minimale applicables au sein des offices publics de l'habitat, des sociétés de coordination et coopératives HLM
à la convention collective nationale du personnel des Offices Publics de l'Habitat

Signé le : **24/01/2024**

Notifié le: 14/02/2024

1. Signataires employeurs :

Fédération nationale des sociétés coopératives HLM
Fédération nationale des offices publics de l'habitat (FOPH)

2. Signataires salariés :

Fédération des services publics et des services de santé FO (FSPSS FO)
Fédération INTERCO CFDT

Le présent récépissé ne constitue en aucun cas la reconnaissance de la conformité du texte déposé au regard des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles.

Fait à Paris, le 08/03/2024

La cheffe du bureau
de la négociation de branches
Léa LOUBIER

